
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 septembre 2023 à 18 h 30
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Frédéric STEBEN, Directeur par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Jean-Sébastien MARCOTTE, Commandant du PDQ 31
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 39.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA23 14 0231

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 10.04 et 10.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0232**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023, à 18 h 30**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA23 14 0233**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 août 2023, à 13 h 30**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse, Laurence Lavigne Lalonde, constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous. Elle fait un retour sur les diverses activités qui se sont déroulées dans les parcs cet été, notamment le concert de l'OSM au parc Jarry, la programmation Été-O-Parc, le prêt de matériel récréatif grâce aux boîtes Emprunte et joue, le Rouivre et les spectacles de la maison de la culture dans le cadre du programme Hors les murs. Elle souligne la participation de plusieurs jeunes athlètes de notre arrondissement aux 57^{es} Jeux du Québec à Rimouski, elle les félicite pour leur accomplissement.

La Mairesse rappelle que la rentrée scolaire est l'occasion d'augmenter notre vigilance lors des déplacements, particulièrement aux abords des écoles. Certaines d'entre elles ont fait l'objet de travaux de sécurisation durant la période estivale. Le plan d'apaisement de la circulation continue d'être mis en place et après le district de Parc-Extension, c'est au tour du secteur centre d'être ciblé par interventions structurantes. Suivront l'an prochain les districts de François-Perrault et de Saint-Michel. Elle conclut en expliquant que l'aménagement des pistes cyclables se poursuit dans différents secteurs de l'arrondissement principalement dans Parc-Extension et Saint-Michel et que le projet pilote pour avoir des vélos Bixi toute l'année va de l'avant.

Le conseiller, Josué Corvil, remercie les organismes communautaires qui ont offert une programmation estivale variée à toute la population ainsi que ceux impliqués dans le cadre de l'Opération Sac à dos. Il souligne les différentes activités à venir et les journées commémoratives du mois de septembre. Il rappelle le changement de sens des rues Louvain et Legendre dans le quartier de Saint-Michel. Il souhaite une belle rentrée scolaire à tous.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, il souligne divers événements, dont l'inauguration de la murale au parc Sandro-Petrini. Il rappelle qu'en raison de la vague de chaleur certaines piscines demeurent ouvertes en ce moment. Il indique que plusieurs chantiers de construction se sont terminés entre autres, sur le boulevard Crémazie, la rue Villeray et la rue d'Iberville. Quant au chantier du SRB Pie-IX, il prendra fin cet automne, et des lignes d'autobus seront ajoutées au circuit de la STM.

La conseillère, Martine Musau Muele, invite la population à prendre connaissance de la programmation culturelle de l'automne qui se tiendra dans différents lieux de diffusions de l'arrondissement et à profiter du programme Un arbre pour mon quartier, où la population peut se procurer un arbre à moindre coût pour leur terrain. Elle encourage les personnes intéressées à venir rencontrer les organismes communautaires de Villeray lors d'un événement qui se tiendra le 16 septembre prochain.

La conseillère, Mary Deros, souhaite une belle rentrée scolaire à tous les élèves. Elle souligne que le parc Howard a été complètement réaménagé et que les travaux sont maintenant complétés.

Elle exprime que l'implantation des pistes cyclables et les rues à sens unique créent de la confusion chez certaines personnes. Elle suggère de revoir la signalisation pour clarifier la situation. Elle souligne que la diminution du nombre de stationnements sur la rue Querbes pourrait causer certaines difficultés de déplacement notamment chez les personnes aînées.

10.07 - Période de questions du public

À 19 h 10, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyennes et citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 5 septembre à 10 h ainsi qu'en s'inscrivant sur place le soir du conseil entre 18 h et 18 h 45. Les questions des citoyennes et citoyens s'étant inscrits sur place sont entendues en premier par le conseil d'arrondissement.

Questions posées en présentiel

Suzanne Charbonneau	Pistes cyclables sur les rues Legendre et de Louvain
---------------------	--

À 19 h 24, la mairesse de l'arrondissement suspend la séance. À 19 h 28, la séance est reprise.

Ronald Fitzsimmons	Ralentisseurs de trafic entre Crémazie et Villeray
--------------------	--

Martin Dagesse	Ruelle du 8255, rue Stuart
----------------	----------------------------

René André Guillemette	Pistes cyclables sur les rues Legendre et de Louvain
------------------------	--

Virginia Gerald	Stationnement retiré sur la rue Querbes
-----------------	---

Panagiota Sgouromitis	Station d'essence au coin de Jarry et Birnam
-----------------------	--

Yogeshkumar Patel	Stationnement retiré sur la rue Querbes
-------------------	---

Adriana Christodimitropoulos	Stationnement retiré sur les rues Querbes et Ball
------------------------------	---

À 20 h 03, la mairesse de l'arrondissement suspend la séance. À 20 h 05, la séance est reprise.

Catherine Polyzoudis	Non-respect de l'horaire de collecte des ordures et personnes qui nourrissent les animaux.
----------------------	--

À 20 h 20, la mairesse de l'arrondissement propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Ioannis Giannarakis	Éducation pour les cyclistes et respect du code de la sécurité routière
---------------------	---

Marie-Carole Douyon	Projet de construction de logements - 1 ^{re} Avenue près de Bélanger
---------------------	---

Irlene Douyon	Permis de démolition/construction 7012, 1 ^{re} Avenue
---------------	---

Vijaykumar Lallubhai Patel	Piste cyclable à deux voies
----------------------------	-----------------------------

Ronide Casseus	Reconnaissance des organismes à but non lucratif par l'arrondissement
----------------	---

Johanne Sigouin	Plan d'action concernant le refuge Notre-Dame-du-Rosaire
-----------------	--

À 21 h, la période de prolongation étant terminée, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close en vertu du Règlement RCA22-14002 intitulé « Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ». La mairesse indique que les autres personnes inscrites à la période de questions recevront une réponse par courriel.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0234

Proclamation du mois de septembre, mois de l'action contre la faim

CONSIDÉRANT qu'il est fondamental pour l'avenir de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de tout le Québec de discuter du besoin de sécurité alimentaire pour les enfants, les jeunes et les familles d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que les banques alimentaires du Québec (BAQ) et les 19 Moissons travaillent sans relâche pour nourrir plus de 670 000 personnes chaque mois au Québec, dont plus du tiers sont des enfants;

CONSIDÉRANT que ce nombre a connu une hausse fulgurante au cours des dernières années, soit une progression de 33 % depuis 2019;

CONSIDÉRANT que de nombreux organismes de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension font des pieds et des mains pour contribuer à subvenir aux besoins des résidentes et résidents qui ont faim;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame officiellement le mois de septembre, mois de l'action contre la faim et demande à sa population de faire preuve de solidarité avec les gens qui ont faim et ont besoin d'aide.
2. que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension invite sa population à participer lors d'activités qui visent à renseigner les gens de l'arrondissement sur la nécessité fondamentale de réduire la faim parmi les enfants, les jeunes et les familles.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA23 14 0235**Proclamation de la Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins, le 4 septembre 2023**

CONSIDÉRANT que Santé Canada a décrété le 4 septembre de chaque année, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR);

CONSIDÉRANT que la Fondation canadienne de la maladie polykystique des reins a été créée en 1993 pour mener la lutte contre la maladie et amasser des fonds pour soutenir la recherche;

CONSIDÉRANT que la MPR touche environ 1 personne sur 500 et se transmet de génération en génération;

CONSIDÉRANT que la MPR est l'une des maladies génétiques potentiellement mortelles, et qu'environ 66 000 Canadiens et possiblement 16 000 Québécois sont atteints de cette maladie;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 4 septembre 2023, Journée nationale de la sensibilisation à la maladie polykystique des reins, et invitent les citoyennes et citoyens à soutenir les patients souffrant de cette maladie.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA23 14 0236**Proclamation de la Journée internationale de l'alphabétisation, le 8 septembre 2023**

CONSIDÉRANT que la Journée internationale de l'alphabétisation est célébrée par le monde entier chaque année le 8 septembre et rassemble les gouvernements, la société civile et l'ensemble des acteurs concernés.

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui environ 850 millions d'adultes sont analphabètes dans le monde;

CONSIDÉRANT que les femmes représentent les 2/3 de ces adultes et que 26 % des personnes analphabètes ont moins de 15 ans;

CONSIDÉRANT que nous vivons dans un monde où la communication ne peut se passer de l'alphabétisation et qu'une éducation de base, dont l'alphabétisation est le principal outil, a été reconnue comme un droit par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948;

CONSIDÉRANT que ce droit continue d'être nié à une partie importante de l'humanité;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 8 septembre 2023, Journée internationale de l'alphabétisation et que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engage à continuer de promouvoir les organismes locaux qui font des efforts globaux vers l'accessibilité à l'alphabétisation et l'éducation pour tous.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA23 14 0237**Proclamation de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre 2023**

CONSIDÉRANT que depuis 1981, l'Assemblée générale des Nations Unies a institué la Journée internationale de la paix;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacré cette Journée au renforcement des idéaux de paix, notamment en la désignant comme période de non-violence et de cessez-le-feu;

CONSIDÉRANT que le Secrétaire général des Nations Unies António Guterres a déclaré que : « La guerre et les conflits provoquent la dévastation, la pauvreté et la faim et chassent des dizaines de millions de personnes de leur foyer. Le chaos climatique est omniprésent. Et même les pays pacifiques sont en proie à des inégalités criantes et à une polarisation politique. »

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 21 septembre 2023, la Journée internationale de la paix, et invitent les citoyennes et citoyens de l'arrondissement à bâtir ensemble un monde dans lequel nous puissions vivre en harmonie avec autrui et avec notre environnement.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA23 14 0238

Proclamation de la Journée mondiale des sourds, le 23 septembre 2023

CONSIDÉRANT que selon la Fédération mondiale des sourds, il existe environ 70 millions de personnes sourdes à travers le monde;

CONSIDÉRANT que les Nations Unies reconnaissent l'égalité entre les langues parlées et les langues des signes dans sa Convention relative aux droits des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que pendant très longtemps, l'existence des personnes sourdes-muettes a été inconsciemment nié en voulant faire d'elles des personnes entendantes;

CONSIDÉRANT que le congrès de Milan de 1880 a été une atteinte grave aux droits des personnes sourdes en déclarant que la méthode de l'enseignement de l'oral devrait avoir préférence par rapport à celle des signes dans l'instruction des sourds-muets;

CONSIDÉRANT que le but de ce congrès était aussi de bannir les instituteurs sourds des écoles et par le fait même, de la perpétuation des langues signées de génération en génération;

CONSIDÉRANT que ce congrès a tenté d'empêcher les sourds-muets de s'exprimer dans leur langue première d'expression, nettement plus naturelle et accessible;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, ce ne sont que les écoles Lucien-Pagé et Gadbois situées dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à Montréal, qui ont des programmes de bilinguisme sourd dans leur programmation régulière;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension accorde une importance à desservir adéquatement la population sourde, notamment en assurant la traduction en langue des signes de ses conseils d'arrondissement;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 23 septembre 2023, Journée mondiale des sourds et appuie toutes les démarches entreprises visant à offrir aux enfants sourds une bonne éducation qui respecte leurs besoins et leurs choix de l'apprentissage des langues.

Adopté à l'unanimité.

15.05

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.06 à 15.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0239

Proclamation des Journées de la culture, les 29 et 30 septembre et le 1^{er} octobre 2023

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal a déjà manifesté, dans le cadre de son Plan d'action culturel ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de la Ville de Montréal, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adopté à l'unanimité.

15.06

CA23 14 0240

Proclamation de la Journée internationale de la musique, le 1^{er} octobre 2023

CONSIDÉRANT que l'UNESCO célèbre la Journée internationale de la musique le 1^{er} octobre;

CONSIDÉRANT que cette journée a été créée en 1975 par sir Yehudi Menuhin, alors président du Conseil international de la musique et a pour objectifs majeurs de promouvoir la musique parmi tous les membres de la société, de prôner les valeurs de l'UNESCO en matière d'amitié et de paix entre les peuples, de favoriser l'échange d'expériences et l'appréciation mutuelle des différentes approches esthétiques existant dans le monde;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal jouit d'un grand nombre d'organismes qui œuvrent chaque jour pour rendre la musique et ses pouvoirs accessibles aux citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 1^{er} octobre 2023, Journée internationale de la musique sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

15.07

CA23 14 0241

Proclamation de la Journée internationale des personnes âgées, le 1^{er} octobre 2023

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné, depuis 1991, le 1^{er} octobre Journée internationale pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT qu'en désignant une journée spéciale pour les personnes âgées, l'Assemblée reconnaissait leur contribution au développement et attirait l'attention sur un phénomène démographique : le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que les personnes âgées sont une force vive de nos communautés et plusieurs d'entre elles ont une riche expérience de vie, des compétences, des habiletés et l'envie d'apporter leur contribution;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 1^{er} octobre 2023, Journée internationale des personnes âgées.

Adopté à l'unanimité.

15.08

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0242

Octroyer un contrat à Les Pavages Dancar (2009) inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs et entretien pour des opérations de déneigement (LOTS 1 et 2), aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 143 488,80 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2025 avec une option de renouvellement pour la saison 2025-2026 - appel d'offres public 23-19991 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Pavages Dancar (2009) inc., au montant de 143 488,80 \$, taxes incluses, pour la location de deux rétrocaveuses avec opérateurs et entretien (LOTS 1 et 2), pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2025, avec une option de renouvellement pour la saison 2025-2026, conformément à l'appel d'offres public 23-19991 (3 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1234969005

CA23 14 0243

Octroyer un contrat à XO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de l'entrée principale et de la rampe à la bibliothèque de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 245 765,96 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 290 003,83 \$, taxes incluses (contingences : 36 864,89 \$; incidences : 7 372,98 \$) - appel d'offres public VSP-23-IMM-07 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à XO construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de l'entrée principale et de la rampe à la bibliothèque de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 245 765,96 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-23-IMM-07 (5 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 36 864,89 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 7 372,98 \$, taxes incluses;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1234741001

CA23 14 0244

Octroyer un contrat à Y. Laramée couvreur inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture du chalet Ogilvy dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 120 723,75 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 138 832,31 \$, taxes incluses (contingences : 18 108,56 \$) - appel d'offres public VSP-23-IMM-09 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Y. Laramée couvreur inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture du chalet Ogilvy dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 120 723,75 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-23-IMM-09 (5 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 18 108,56 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1236530001

CA23 14 0245

Octroyer un contrat à Toitures Trois Étoiles inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture du chalet de parc Sainte-Lucie dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 161 626,11 \$, taxes incluses et autoriser une dépense totale de 185 870,02 \$, taxes incluses (contingences : 24 243,91 \$) - appel d'offres public VSP-23-IMM-11 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Toitures Trois Étoiles inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture du chalet de parc Sainte-Lucie dans l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 161 626,11 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-23-IMM-11 (5 soumissionnaires);
2. d'autoriser des contingences de 24 243,91 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1236530002

CA23 14 0246

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de services scolaire de Montréal, pour une période additionnelle de 3 mois, à compter du 1^{er} octobre 2023, des locaux situés au 4121, 42^e Rue à Montréal, Centre de loisirs René-Goupil, d'une superficie d'environ 2 302 m², à des fins communautaires et sportives pour l'arrondissement, pour une dépense totale de 103 452,33 \$, non taxable.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue du Centre de services scolaire de Montréal, pour une période additionnelle de trois (3) mois, à compter du 1^{er} octobre 2023, l'immeuble situé au 4121, 42^e Rue à Montréal, d'une superficie de 2 302 m², à des fins communautaires et sportives, pour l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, moyennant un loyer total de 103 452,33 \$, exonéré de TPS et TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail (Bâtiment 8542);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1236025012

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0247

Accorder une contribution financière de 74 279 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc., dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 74 279 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc., du 1^{er} septembre 2023 au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);

2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur par intérim de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant désigné de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1236513007

CA23 14 0248

Accorder une contribution financière de 20 000 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 20 000 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur par intérim de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant désigné de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1236513008

CA23 14 0249

Accorder une contribution financière totale de 50 000 \$ à la SDC du Quartier Villeray, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, afin de soutenir ses opérations administratives et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière annuelle de 50 000 \$ à la SDC du Quartier Villeray pour l'année 2024, payable en deux tranches soit 50 % par versement;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière;
3. d'autoriser Monsieur Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1239223003

CA23 14 0250

Accorder une contribution financière additionnelle totalisant 16 667 \$ à Vivre Saint-Michel en santé, pour la période du 9 septembre 2023 au 31 mars 2024, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée et approuver le projet d'Addenda à la convention à cette fin.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 16 667 \$ à Vivre Saint-Michel en santé, pour la période du 9 septembre 2023 au 31 mars 2024, dans le cadre de la Stratégie de revitalisation urbaine intégrée;
2. d'approuver le projet d'Addenda à la convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser monsieur Frédéric Steben, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim ou son représentant désigné de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer l'Addenda à la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1236513009

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0251

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2023, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2023, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1236326007

CA23 14 0252

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Service du développement économique de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors SDC (société de développement commercial).

ATTENDU que le Programme de soutien aux artères commerciales hors SDC a pour objectif général la dynamisation des artères commerciales qui sont situées hors d'un district dans lequel une société de développement commercial a compétence;

ATTENDU que l'arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du Programme;

ATTENDU que le Programme permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de financer un ou des projets visant à soutenir et à améliorer la vitalité économique d'un ou des secteurs commerciaux de son territoire.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Service du développement économique de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors SDC;
2. d'autoriser, monsieur Jocelyn Jobidon, directeur de la Direction du développement du territoire ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin et à assurer le suivi du projet et sa reddition de comptes.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1239223004

CA23 14 0253

Prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans pour le projet Alpha Beat.

ATTENDU que l'Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans a pour objectif général d'accroître le nombre d'initiatives culturelles régionales destinées à avoir un effet positif sur la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans;

ATTENDU que l'arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités de l'Appel;

ATTENDU que l'Appel permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet Alpha Beat qui vise à offrir des ateliers sur la musique auprès des jeunes de l'arrondissement.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans pour le projet de Alpha Beat;
2. d'autoriser madame Andréane Leclerc, cheffe de Division de la culture, des bibliothèques et des événements publics, ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et à signer tout engagement relatif à cette demande d'aide financière et à assurer le suivi du projet et sa reddition de comptes;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts du projet pour un maximum de 6 905,12 \$ en ressources humaines et valeur de services, en sus des dépenses non admissibles au programme.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1239359002

CA23 14 0254

Autoriser une dépense de 1 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de huit billets concernant la participation de l'arrondissement au Gala Podium de Montréal (anciennement Soirée des Lauréats montréalais), qui se tiendra le 3 novembre 2023 au Chalet du Mont-Royal.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 1 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de huit (8) billets concernant la participation de l'arrondissement au Gala Podium de Montréal (anciennement Soirée des Lauréats montréalais), qui se tiendra le 3 novembre 2023 au Chalet du Mont-Royal;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1234539008

CA23 14 0255

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une subvention de 75 000 \$ pour l'année financière 2023 provenant du ministère de la Sécurité publique concernant le Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture pour le projet « Un pont entre nous ».

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la subvention de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec concernant le Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture dans le cadre du projet « Un pont entre nous »;
2. d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2023 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en conséquence de la réception de cette somme.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1239574005

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0256

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de la disponibilité des crédits.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 2^e édition du budget participatif de Montréal :
 - Projet 1 : Jardins d'éducation cycliste;
 - Projet 2 : Bonifier les parcs;
 - Projet 3 : Modules de jeux universellement accessibles;
 - Projet 4 : Montréal grimpe!;
 - Projet 5 : Terrains de soccer;

Projet 6 : Terrains de basketball « Dribbler dans ton quartier »;
Projet 7 : Les micro-forêts Miyawaki;
Projet 8 : Rue des spectacles De Vinci.

2. de confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 2^e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;
3. d'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1234539007

CA23 14 0257

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 9 050 \$ à 19 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2023, comme suit : 1 250 \$ à À portée de mains; 250 \$ à Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées préretraitées inc.; 600 \$ à Choeur Solis; 700 \$ à Espace d'Expressions et de Création; 1 000 \$ à La Maison des Grands-Parents de Villeray inc.; 200 \$ à Table Montréal-Afrique; 100 \$ Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension; 500 \$ à Afrique au féminin; 500 \$ à Cuisines et vie collectives Saint-Roch; 500 \$ à L'Organisation Inde-Canada inc.; 300 \$ à Centre culturel Japonais-Canadien de Montréal inc.; 300 \$ à Les Anges de l'espoir ACI; 300 \$ à Joujouthèque Saint-Michel inc.; 250 \$ à Maison de la Famille de Saint-Michel; 500 \$ à Sisterhood, Groupe de soutien et d'entraide pour femmes; 500 \$ à Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray; 300 \$ à Entreprise Severine; 500 \$ à Maison St-Dominique et 500 \$ à Regroupement Jeunesse en Action, le tout, pour diverses activités.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 9 050 \$ à 19 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2023, comme suit : 1 250 \$ à À portée de mains; 250 \$ à Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées préretraitées (AQDR) inc.; 600 \$ à Choeur Solis; 700 \$ à Espace d'Expressions et de Création; 1 000 \$ à La Maison des Grands-Parents de Villeray inc.; 200 \$ à Table Montréal-Afrique; 100 \$ Centre Communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension; 500 \$ à Afrique au féminin; 500 \$ à Cuisines et vie collectives Saint-Roch; 500 \$ à L'Organisation Inde-Canada inc.; 300 \$ à Centre culturel Japonais-Canadien de Montréal inc.; 300 \$ à Les Anges de l'espoir ACI (Action Concertée Internationale); 300 \$ à Joujouthèque Saint-Michel inc.; 250 \$ à Maison de la Famille de Saint-Michel; 500 \$ à Sisterhood, Groupe de soutien et d'entraide pour femmes; 500 \$ à Corporation de développement communautaire (CDC) Solidarités Villeray; 300 \$ à Entreprise Severine; 500 \$ à Maison St-Dominique et 500 \$ à Regroupement Jeunesse en Action, le tout, pour diverses activités.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1234539006

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0258**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de septembre à décembre 2023.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de septembre à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de septembre à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art.3, al.8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de septembre à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de septembre à décembre 2023, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1239335008

CA23 14 0259**Édicter les ordonnances autorisant la tenue de la promotion commerciale de la SDC du Quartier Villeray, qui se tiendra le 23 septembre 2023 sur la rue de Liège Est entre les rues Drolet et Saint-Denis.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'approuver la tenue de l'événement de promotion commerciale sur la rue de Liège Est entre les rues Drolet et Saint-Denis;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art.3, al.8), l'ordonnance jointe au sommaire décisionnel, permettant la fermeture de la rue de Liège Est entre les rues Drolet et Saint-Denis du 23 septembre à 6 h au 24 septembre 2023 à 6 h;
3. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe au sommaire décisionnel, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur le 23 septembre 2023 de 10 h à 18 h, ainsi que des opérations de chargement et de déchargement de véhicules lourds et de conteneurs du 23 septembre 2023 à 6 h au 24 septembre 2023 à 6 h;
4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe au sommaire décisionnel, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, le 23 septembre 2023 de 10 h à 18 h. Les boissons alcoolisées sont vendues pour être emportées seulement. La consommation d'alcool n'est pas permise sur le domaine public.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1239223002

CA23 14 0260

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le mur du bâtiment situé au 8505, rue Saint-Dominique, qui sera visible du domaine public dans le cadre du Programme des ruelles vertes et en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le mur du bâtiment situé au 8505, rue Saint-Dominique, qui sera visible du domaine public dans le cadre du Programme des ruelles vertes et en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA08-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1238069002

CA23 14 0261

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), la modification de la résolution CA23 14 0031 visant l'agrandissement et l'ajout d'une construction hors toit au niveau du bâtiment situé au 7397, rue Drolet.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans WSK-1033, WSK-1038 et WSK-1040 à WSK-1045 datés du 4 août 2023, préparés par Henri Cleinge Architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 16 août 2023, visant la modification de la résolution CA23 14 0031 visant l'agrandissement et l'ajout d'une construction hors toit au niveau du bâtiment situé au 7397, rue Drolet.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1239480014

CA23 14 0262

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7790, avenue de L'Épée.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A-100, A-301 et A-400 datés du 1^{er} juin 2023 ainsi que les plans A-200 et A-300 datés du 16 août 2023, préparés par Thivierge Architecte et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 17 août 2023, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7790, avenue de L'Épée.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1239480013

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 et 40.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA23 14 0263

Adopter la résolution PP23-14007 à l'effet d'autoriser le réaménagement du stationnement de la propriété située au 8530, 8^e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 août 2023.

CONSIDÉRANT qu'un projet de résolution numéro PP23-14007 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 2 août 2023 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 16 août 2023, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 8 août 2023;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que ce projet de résolution ne contient pas de dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter la résolution PP23-14007 à l'effet d'autoriser le réaménagement du stationnement de la propriété située au 8530, 8^e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré les articles 379, 379.1, 561, 566, 574, 587, 605, 612.2, 619.2, 619.3, aux conditions suivantes :

- que des îlots plantés soient aménagés en bordure des limites avant, latérale et arrière du stationnement ainsi qu'au centre de l'aire de stationnement;
- qu'au moins 25 arbres soient plantés dans ces îlots, dont des feuillus, pour créer des zones d'ombrage sur le stationnement;
- qu'au moins 20 % de la surface de stationnement soit verdie;
- que les cases de stationnement soient recouvertes d'un enduit dont l'indice de réflectance est de 29;
- qu'au moins 40 supports à vélo soient installés sur le site;
- qu'au moins 10 bornes de recharges pour véhicules électriques soient installées.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1231010012

CA23 14 0264

Adopter le second projet de Règlement RCA18-14001-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001) afin de modifier la section sur les hôtels-appartements et d'apporter d'autres ajustements mineurs » et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 août 2023.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement RCA18-14001-3 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001) a été donné le 4 juillet 2023, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 16 août 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 27 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA18-14001-3 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le second projet de Règlement RCA18-14001-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001) afin de modifier la section sur les hôtels-appartements et d'apporter d'autres ajustements mineurs ».

Adopté à l'unanimité.

40.07 1236996006

CA23 14 0265

Nommer un nouveau secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de nommer, à compter du 6 septembre 2023, madame Gabrielle Gauthier à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1234717001

Levée de la séance

La séance est levée à 21h15.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Laurence LAVIGNE LALONDE
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2023.